



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayéhi



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

1 CONCOURS

1 concours Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 VOYAGE

1 voyage : 2 tirages au sort par an pour
gagner un voyage en Israël à Torah-Box !



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

Chapitre 48, verset 15

PARACHA

Ya'acov Avinou, apprenant que son père était malade, s'est dépêché de lui rendre visite avec ses deux enfants, Ménaché et Ephraïm. Il a alors béni Yossef en disant :

“הַפִּלְאָה הַגָּדוֹל אֲתִי כֹפֵל-רַע, יְבִרָה אֶת-הַנְּעָרִים, וַיִּקְרָא בָהֶם שְׁמוֹ, וְשֵׁם אֲבִתִּי
אֲבִרָהֶם וַיִּצְחָק; וַיְדַגּוּ לָרֶב, בְּקִרְבַּ הָאָרֶץ

« ... L'ange qui m'a délivré de tous mes malheurs bénira les jeunes gens et il appellera à multiplier mon nom et le nom de mes pères, Avraham et Its'hak et ils se multiplieront comme les poissons en grande quantité au milieu de la terre. »

? Avez-vous une remarque à faire sur cette bénédiction ?

Un indice : Qui Ya'acov Avinou avait-il l'intention de bénir ?

Bravo ! Le verset dit qu'il a béni Yossef.

? En fin de compte, qui a été béni ?

Bravo ! **Ce sont les enfants qui ont été bénis** puisqu'il a dit : « ... l'ange qui m'a libéré du mal bénira les enfants ».

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Ya'acov Avinou aurait-il changé d'avis ?
Il voulait bénir Yossef, mais, en fin de compte, il a béni les enfants !

Non, **il n'a pas changé d'avis, c'est cela la Brakha d'un père !** Le Zohar Hakadoch pose d'ailleurs la question : que signifie : "Il a béni Yossef" ?

Rabbi Yossi répond que la bénédiction d'un homme est de voir que ses enfants sont bénis, il se sent alors lui-même béni.

En conclusion, effectivement, la plus belle Brakha d'un homme est de voir que ses enfants continuent sur le chemin de la Torah, qu'ils continuent de bien se comporter, d'avoir une vie droite et honnête.

C'est pour cela que Yossef était pleinement satisfait de recevoir sa Brakha à travers celle de ses enfants.



HALAKHA

Chapitre 271, paragraphe 1

Le Choul'han Aroukh dit qu'au retour de la synagogue, vendredi soir, il faut se dépêcher de faire Kidouch et de manger immédiatement.



? Pourquoi faut-il se dépêcher ?

Le Michna Beroura explique que c'est **afin de mentionner l'honneur du Chabbath**, dès l'entrée du Chabbath et ne pas tarder à l'accueillir.

? En ce moment où le chabbath rentre très tôt, il se peut qu'on n'ait pas encore faim. Sera-t-il alors permis d'attendre une ou deux heures avant de faire Kidouch, afin de manger avec appétit ?

Le Michna Beroura dit que, dans un tel cas, étant donné que Chabbath a déjà été mentionné et accueilli dans la Téfila au Beth Haknesset (synagogue), cela peut suffire. Il est alors **permis d'attendre d'avoir faim** pour faire Kidouch et manger le repas de Chabbath.

? Lorsque nous accueillons des invités, est-il possible d'attendre d'avoir faim, une ou deux heures, pour faire Kidouch et le repas de Chabbath ?

Bravo ! Non, le Michna Beroura dit qu'en **présence**

d'invités, il ne faut pas repousser le Kidouch et le repas. D'autant plus lorsque l'invité est pauvre et qu'il n'a peut-être pas mangé depuis le matin, ou même la veille.

? Lorsque le papa n'a pas faim, mais tout est déjà prêt et risque de s'abîmer si on attend une ou deux heures, ce qui, bien sûr, dérange la maman, est-il alors permis de repousser le Kidouch et le repas ?

Bravo ! Là aussi, le Michna Beroura tranche que ce n'est pas possible, car **le Chalom Bayit passe avant**. Si la maman a tout préparé et désire commencer, c'est ainsi qu'il faut agir, au nom du Chalom Bayit.

? Avons-nous le droit de repousser le début du repas par manque d'appétit, si cela retarde le travail de la domestique, qui, de ce fait, rentrera plus tard chez elle ?

Bravo ! Là encore, le Michna Beroura dit qu'il faudra **commencer le repas tout de suite pour ne pas retarder la domestique**.

? Une personne fatiguée aura-t-elle le droit de dormir un petit peu avant de commencer le repas de Chabbath ?

Bravo ! De nouveau, le livre de lois de Chabbath, Chmirat Chabbath Kéhilkhéta, hésite à permettre, car **il y a un risque de s'endormir jusqu'au lendemain matin**.

? Si effectivement, quelqu'un a dormi toute la nuit sans avoir fait Kidouch le vendredi soir, comment devra-t-il procéder ?

Bravo ! **Il fera le Kidouch le samedi matin et les trois repas de Chabbath durant la journée de Chabbath.**



MICHNA

Massékhet Chabbath – Chapitre 12, Michna 3

? Alors les enfants, vous rappelez-vous combien il y a de Mélakhot, de travaux interdits Chabbath ?

Bravo ! Il y en a **39**.

 Savez-vous que ce n'est que lorsque la Mélakha a été accomplie comme à son habitude, que cela s'appelle transgresser Chabbath, mais si elle a été faite "Béchinouy", il n'y a pas de transgression de l'interdit.

? Que signifie "Béchinouy" ?

Bravo ! Cela signifie "**avec un changement**", d'une manière inhabituelle.

? Pouvez-vous me donner un exemple d'une Mélakha accomplie "Béchinouy" ?

Bravo ! **Quelqu'un qui écrit de la main gauche**, même une page entière, **n'aura pas transgressé la Mélakha d'écrire d'après la Torah**. Bien évidemment, il ne faut pas le faire.

? Pourtant, la Michna dit que celui qui écrit ne serait-ce que deux lettres de la main gauche est coupable d'avoir transgressé Chabbath. Cela n'est-il pas contraire à ce que nous venons de dire ?

Cette Michna parle de **quelqu'un qui est ambidextre**, qui écrit aussi bien de la main droite que de la main gauche. Mais un gaucher qui écrit de la main droite ou un



droitier qui écrit de la main gauche n'est pas coupable de transgresser Chabbath.

? Pour être concerné par cet interdit, faut-il écrire deux lettres différentes ou même deux fois la même lettre, faut-il avoir utilisé le même stylo, la même couleur, la même sorte d'encre, ou cela n'a-t-il pas d'importance ?

Bravo ! **Peu importe**, dit la Michna, qu'il ait écrit deux fois la même lettre ou deux lettres différentes. C'est-à-dire qu'il ait écrit deux fois un Alef ou qu'il ait écrit un Alef et un Beth, quelle que soit la langue, avec deux stylos différents, ou même de la peinture, dans des couleurs identiques ou non, dès lors que quelqu'un a écrit deux lettres, il est coupable d'avoir transgressé Chabbath.

KÉTOUVIM

Michlé chap. 3 - verset 28

Ce verset dit : « Ne dis pas à ton prochain : "Va et reviens, demain je te donnerai", alors que tu as aujourd'hui ce dont il a besoin. »

? Qui est ce prochain dont parle ce verset ?

Bravo ! **Il peut s'agir d'un ami qui nous demande un service**. Le verset nous dit alors que si ton ami te demande un service et que tu peux le lui rendre aujourd'hui, ne le repousse pas en lui disant : « Reviens demain », parce que c'est une manière honteuse de se comporter.

? Et qui encore ?

Bravo ! **Un pauvre qui vient demander la Tsédaka**, le verset dit : "Attention, prends garde à toi, ne dis pas, par principe, de revenir demain, alors que tu as aujourd'hui l'argent nécessaire".

? De qui encore peut-il s'agir ?

Bravo ! C'est peut-être la situation la plus grave ! Il s'agit de quelqu'un qui a travaillé et **qui vient demander son salaire**. Le verset nous dit : "Ne lui dis pas de revenir le lendemain pour le payer. Si tu as de quoi le rétribuer, c'est une très grande faute de le faire attendre pour lui donner son salaire." La Torah met en garde de ne pas laisser un employé sans le payer et qu'il y a un temps limite pour lui verser son salaire.

 Ici, on parle d'un patron qui a les moyens de payer son employé et qui, par principe, pour le faire rager, lui dit qu'il n'a pas le temps et de revenir le lendemain.





NÉVIIM

SÉFER CHMOUËL

Vous vous rappelez certainement que Chmouël a eut deux rois dans sa vie, le premier est Chaoul Hamélékh.

? De quelle tribu venait le roi Chaoul ?

Bravo ! De la **tribu de Binyamin**.

? Comment s'est passée la nomination de Chaoul ?

Le verset dit que Chmouël, devant tout le peuple juif rassemblé, a fait un tirage au sort.

? Comment cela s'est-il passé ?

Devant les "Ourim Vétoumim", Chmouël a mis dans une boîte des papiers où était écrit le nom de toutes les tribus d'Israël et **a tiré au sort la tribu de Binyamin**. Déjà, le choix de la tribu était fait !

Un deuxième tirage au sort a permis de choisir la famille.

? Quel nom a-t-il été tiré ?

La famille "**MATRI**" est sortie.

Ensuite, tous les noms des hommes de la famille Matri ont été écrits afin de tirer au sort le nom du futur roi.

? Quel nom est sorti ?

Bravo ! **Chaoul** !

? Mais savez-vous ce qu'il s'est alors passé ?

Chaoul était introuvable, alors, le peuple a voulu procéder à un deuxième tirage au sort, mais Hachem s'est révélé à Chmouël, en lui disant que Chaoul se trouvait au milieu des bagages.

? Que signifie "au milieu des bagages" ?

Il y avait un hangar où tous ceux qui venaient déposaient leurs affaires. **Chaoul, qui ne voulait pas être choisi comme roi, s'était caché dans ce hangar**. Personne ne l'aurait trouvé si Hachem n'avait pas dévoilé l'endroit où il se cachait. Chmouël et toute une délégation l'ont presque amené de force pour le présenter aux Bné Israël, qui ne le connaissaient pas.

Le plus grand de tous les juifs n'arrivait qu'à l'épaule de Chaoul. Hachem en avait fait ainsi, car plus un homme est grand, plus il impose le respect !

On a alors sonné du Chofar et le peuple s'est exclamé :
« Vive le roi ! Vive le roi ! ».

C'est ainsi que Chaoul Hamélékh est devenu le premier roi d'Israël.

TROUVER
LE BON CÔTÉ

Quelle que soit la situation, nous avons une Mitsva de la Torah de justifier un comportement négatif, afin de le juger favorablement...

A toi !

Ecrivez-nous votre histoire à
support@torah-box.com

Chaque semaine, une histoire sera sélectionnée et publiée.



A partir de cette semaine, envoyez-nous vos propres cas vécus, où vous avez compris qu'il fallait juger favorablement...

Lékaf Zekhout

Parachat Vayigach

La vraie version !

A mon cours d'informatique, ma voisine ne me parle pas, ne me répond pas, c'est tout juste si elle esquisse un sourire lorsque je lui propose des cacahuètes.

Je la trouve presque incorrecte, et je m'apprête le lendemain à lui parler franchement.

Lorsque je pose mes affaires en arrivant ce matin-là, elle m'attend déjà et me dit : "Bonjour, je suis désolée, hier, j'ai oublié mes appareils auditifs, et lorsque je ne les ai pas, j'ai l'impression de vivre dans un brouillard, j'ai essayé de toutes mes forces de me concentrer sur le tableau pour comprendre le cours, mais je n'avais plus de force pour t'expliquer la situation, d'autant que je n'aurais pas entendu ta réponse !"

Je me suis sentie tellement stupide ! Je comprends pourquoi nos Rabbanim nous disent d'aller jusqu'à imaginer une situation rocambolesque pour trouver un "Kaf Zekhout" !



HISTOIRE

Echange !

Alors que le Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal était invité à célébrer un mariage, il apprit que l'un des deux témoins n'était pas valable d'un point de vue de la loi juive pour remplir ce rôle.

En effet, la loi stipule certaines qualités incontournables que Rav Auerbach savait qu'il ne possédait pas.

Toutefois, comment faire pour ne pas le prendre comme témoin sans lui faire honte ?

Le Rav réfléchit, car il était impensable de lui créer le moindre embarras. Il eut soudain une idée incroyable ! Il s'adressa à ce témoin et lui demanda de lui rendre un grand service : "Je suis enrôlé aujourd'hui, lui dit-il, et je crains que l'on ne m'entende pas lorsque je devrais faire les bénédictions



du mariage. Soyez gentil, échangeons nos rôles. Moi, je serai témoin, puisqu'il suffit de signer sans parler, et vous, vous célébrerez le mariage. Ne vous inquiétez pas, je vous indiquerai tout ce qu'il y a à faire".

Le Rav lui expliqua quelles bénédictions il aurait à dire et lui proposa même d'aller avec lui s'entraîner.

De leurs côtés, le jeune couple était fou de joie de bénéficier pour leur mariage d'un témoin hors du commun, et ce fut l'un des cas uniques où Rav Chlomo Zalman Auerbach s'est retrouvé témoin d'un mariage.

Voici ce qu'un Rav de la grandeur de Rav Auerbach a été capable de mettre en œuvre pour ne pas aller à l'encontre du moindre détail de la Halakha, sans faire honte à son prochain.

Rappel de la question

Ethan, qui a cassé le MP3 de son ami, doit-il rembourser juste le prix du MP3 ou doit-il aussi rembourser les frais de livraison ?

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

GUEMARA

Réponse

La Guémara (Baba Métsia 93b) nous dit qu'un berger qui est payé pour garder un troupeau, et qu'un loup attaque le troupeau, c'est considéré comme un cas de force majeure, un Oness, il sera exempté de payer le dommage.

La Guémara ajoute que s'il a la possibilité d'engager des moyens pour faire fuir le loup, même s'il doit payer pour cela, il sera tenu de le faire afin de sauver les bêtes de son employeur. (Bien entendu, ces frais sont à la charge du propriétaire des bêtes.)

La raison à cela, nous explique la Guémara, est qu'on estime qu'un propriétaire préfère investir de l'argent pour préserver ce qui lui appartient, plutôt que de perdre ce qu'il possède déjà et de devoir acheter un nouveau troupeau.

Premièrement, parce que les animaux se sont habitués à lui, et en plus, cela lui évite de devoir se fatiguer à aller au marché racheter des nouvelles bêtes.

Le Tour ('Hochen Michpat 303) nous enseigne que si jamais le berger n'a pas fait son devoir, il devra dédommager son patron pour la fatigue entraînée par la recherche d'un nouveau troupeau.

Si c'est ainsi, on peut associer cette "fatigue" à des frais entraînés par un dommage. C'est-à-dire que le dommage ne s'arrête pas à la valeur de l'objet endommagé, mais aussi aux frais entraînés par ce dommage.

D'après cela, Ethan doit non seulement rembourser la valeur du MP3, mais aussi des frais de livraison.

CAS DE LA SEMAINE

Le Min'hat Chaï pense qu'il existe une grande différence entre le cas cité dans la Guémara et notre cas.



Quelle est cette différence à votre avis ?

A toi !



Baba Kama 55b

QUIZZ

Répondre à 5 questions minimum :

1. Quelle bénédiction Yossef a-t-il reçue ?

- ☐ La bénédiction de toujours être le vice-roi d'Egypte
- ☐ Que ces enfants, Ephraïm et Ménaché, soient bénis
- ☐ D'avoir une descendance nombreuse comme les poissons de la terre

2. En rentrant de la synagogue vendredi soir, je dois tout de suite faire Kidouch et le repas car :

- ☐ Il faut mentionner l'honneur du Chabbath et l'accueillir au plus vite
- ☐ On ne mange pas beaucoup le vendredi après-midi et on a faim
- ☐ Même si je n'ai pas faim, rien n'est meilleur que le repas de vendredi soir

3. Que signifie de faire un travail "Béchinouy" ?

- ☐ Un travail effectué avec un changement
- ☐ Un travail effectué en le bâclant
- ☐ Un travail effectué en l'améliorant

4. Un patron a-t-il le droit de retarder le paiement du salaire de son employé ?

- ☐ Jamais
- ☐ Oui, s'il ne lui fait pas honte
- ☐ S'il n'a pas de quoi le payer, il pourra retarder dans un délai raisonnable

5. Pourquoi Chaoul Hamélèkh était-il très grand ?

- ☐ Parce qu'il est un descendant du géant Og
- ☐ Pour gagner les guerres plus facilement
- ☐ Pour imposer le respect

6. Guémara

Dans le cas de Guémara exposé ci-dessus, le Min'hat Chaï pense qu'il existe une grande différence entre le cas cité dans la Guémara et notre cas. Quelle est cette différence ?

7. Lékaï Zekhout

Ecrivez une histoire vécue :

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : Yann Schnitzler
yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97

☎ 01 77 50 22 31

☎ 00972 58 42 809 53

✉ support@torah-box.com

Pour tous renseignements :